

RENOUVELLEMENT DE L'AGREMENT NATIONAL DU CONSERVATOIRE BOTANIQUE

Dominique DHERVÉ¹

En 2013, le Conservatoire botanique national (CBN) de Brest sollicite le renouvellement de l'agrément national dont il bénéficie depuis 1990. Cet agrément, attribué par le Ministère de l'Ecologie pour une période de cinq ans renouvelable, reconnaît la valeur scientifique et technique de l'établissement qui en fait la demande et fixe quatre missions essentielles qui sont rappelées en troisième page de couverture de la présente revue. Il définit aussi un territoire d'intervention. Celui du CBN de Brest est présenté en deuxième page de couverture.

La période d'agrément écoulée (2007-2012) s'est traduite par une mutation importante du CBN de Brest. Celui-ci a en effet connu une très forte progression de son activité avec le développement de nouvelles compétences, notamment dans le domaine des habitats, la relance de son action internationale, la modernisation de ses outils de gestion de données, le renforcement de ses fonctions support (documentation, informatique, communication et administration). Cette évolution, particulièrement nette à partir de 2010, n'aurait cependant pas été possible sans le confortement de la structure de l'établissement. Bâti sous forme de syndicat mixte (établissement public territorial), le Conservatoire botanique a bénéficié d'une refonte de ses statuts en 2010 avec l'adhésion du Conseil régional de Bretagne et du Conseil général du Finistère.

Pour les cinq prochaines années, dans un contexte économique mais aussi institutionnel difficile, il s'agira d'approfondir les acquis de la période précédente, sans pouvoir viser de développement majeur de l'activité. Le travail engagé dans le domaine des habitats sera poursuivi, la mise à disposition de données en ligne développée ainsi que la recherche de synergies encore plus fortes avec les gestionnaires d'espaces naturels et les autres CBN. Le CBN de Brest prévoit aussi, en accord avec le CBN du Bassin parisien, de solliciter le rattachement du département de la Sarthe à son territoire d'agrément afin d'assurer une meilleure cohérence des actions sur la totalité de la Région des Pays de la Loire.

¹ Directeur général du Conservatoire botanique national de Brest